

Le procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 15^e jour d'octobre 2014, à compter de 17 h, dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Sont absents : Messieurs René Leblanc et Jean-Pierre Querry, ayant justifié leur absence.

Assistent également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

300-10-14 1. Appel d'offres – Préparation d'actes d'achat notariés – Empiètements de propriétés à régulariser

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de sept (7) études de notaires et se terminant le 10 octobre 2014 pour la préparation d'actes d'achat notariés concernant le dossier d'empiètements de propriétés à régulariser pour le boulevard Perron;

Considérant la réception de deux (2) soumissions :

Soumissionnaire	Montant taxes incl.
Paul-Égide Arsenault, notaire	49 815,26 \$
Tremblay & Barriault, notaires	54 822,50 \$

À ce moment de la réunion, le maire demande le vote pour cette résolution. Les résultats sont les suivants :

Conseiller – Sièges no. 1, Jacques Rivière : En accord

Conseiller – Sièges no. 2, François Bujold : En accord

Conseiller – Sièges no. 3, Jean Cormier : En accord

Conseillère – Sièges no. 6, Geneviève Braconnier : En accord

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la soumission conforme déposée par Paul-Égide Arsenault, notaire, au montant de quarante-neuf mille huit cent quinze dollars et vingt-six cents (49 815,26 \$), taxes incluses, pour la préparation d'actes d'achat notariés concernant le dossier d'empiètements de propriétés à régulariser pour le boulevard Perron, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

Levée de la séance

Tous les sujets ayant été discutés, la séance est levée.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire